



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 26 MAI 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2026-171)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2025-62 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique enfance famille » ;

Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 04/05/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à l'Espace Socioculturel de la Lys, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Soutien à la parentalité », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, à l'association Matisse de Calais, une participation financière d'un montant de 8 000 €, soit 2 500 € pour la réalisation du projet « Plaisir de bien manger et bouger », 2 500 € pour la réalisation du projet « Petits gardiens de la terre » et 3 000 € pour la réalisation du projet « Pour bien grandir ensemble », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, à la Communauté de communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 1 000 €, pour la réalisation du projet « Forum des services et des associations à Frévent », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés aux articles 1 à 3, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération, et dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Article 5 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 à 3 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	440 000,00	14 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 mai 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du lundi 4 mai 2026

5 projets sont proposés :

Territoire de l'Audomarois

Projet « Soutien à la parentalité » porté par l'Espace Socioculturel de la Lys d'Aire-sur-la-Lys

Territoire du Calaisis

Projets portés par l'association Matisse :

- « Plaisir de bien manger et bouger »
- « Petits gardiens de la terre »
- « Pour bien grandir ensemble »

Territoire du Montreuillois-Ternois

Projet « Forum des services et des associations à Frévent » porté par la Communauté de communes du Ternois

Bilan de l'action 2025

Le Département en 2025 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

Cette action a proposé diverses activités pour les familles et les enfants : sorties et soirées familiales, ateliers créatifs et artistiques pour les plus petits, accompagnement périnatal pour les futurs parents, séjour familial et une grande chasse au trésor pour les familles.

Cette opération a touché 3 000 personnes et a contribué à retrouver une dynamique familiale positive grâce aux moments conviviaux. Les actions ont favorisé la communication entre les parents et les enfants et renforcé les liens familiaux.

Pour 2026, l'ESL propose de poursuivre et d'adapter les actions existantes, afin de toucher de nouvelles familles tout en impliquant celles déjà engagées dans la réflexion et l'évolution du projet.

Présentation de l'action 2026

Le projet est travaillé en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le service enfance famille, la Maison des familles, la Maison du Département Solidarité (MDS) du site de Arques.

Les objectifs sont :

- renforcer les liens parents-enfants ;
- impliquer les familles dans les actions ;
- valoriser les compétences parentales.

Cette action concernera les parents, les grands-parents, les jeunes enfants et les adolescents.

Ce projet se composera de 6 actions :

- café des familles : temps d'échanges entre parents autour de thématiques spécifiques telles que l'usage des écrans, le développement de l'enfant, la scolarité... ;
- semaine de la famille : temps fort dédié à la parentalité avec des animations (ciné débat, conférence) ;
- un air d'été s'articulera autour de deux projets : le 1^{er} consistera à mettre en place, durant la période estivale, des animations visant à valoriser les familles qui ne pourront pas partir en vacances. Le second proposera un accompagnement vers un premier départ en séjour familial ;
- soirée famille : mise en place, une fois par trimestre, de soirées familiales autour d'une thématique (écrans, numérique, handicap...)
- sortie famille : mise en place, une fois par mois, de sorties familiales intergénérationnelles et culturelles dans différents lieux des Hauts-de-France ;
- aire aux enfants : élaboration d'une chasse au trésor géante dans toute la ville d'Aire-sur-la-Lys incluant le choix du lieu, la création de règlement, la conception de plan....

Les actions se dérouleront sur toute l'année 2026, principalement au Pôle social d'Aire-sur-la-Lys.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 65 004,22 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune d'Aire-sur-la-Lys (30 737,52 euros), la CAF (20 000 euros), l'État (5 000 euros), l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (2 590 euros) et les usagers (1 676,70 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

Projets portés par l'association Matisse de Calais et pilotés par son centre social

Projet « Plaisir de bien manger et bouger »

Bilan de l'action 2025

Le Département en 2025 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 2 500 euros.

L'action s'est adressé à 80 parents et 270 enfants.

Les familles ont pu participer à diverses activités physiques et de bien-être comme le yoga pour les enfants, des ateliers sur l'estime de soi pour les parents, ainsi que des ateliers culinaires et des forums axés sur la santé, et de l'alimentation.

L'action a permis de renforcer le lien parents-enfants et de favoriser l'épanouissement de l'enfant.

L'association Matisse souhaite reconduire son action pour 2026.

Présentation de l'action 2026

Le projet est travaillé en étroite collaboration entre le centre social Matisse et les partenaires associatifs et institutionnels du quartier du Beau-Marais : antenne de développement social de la CAF, la Maison des Jeunes et de la Culture, le club de prévention La Spirale, le club de foot du Beau Marais, les écoles maternelles, les services politique de la ville, enfance et famille et la MDS.

Les attentes sont :

- accompagner les familles dans les premières années de vie de l'enfant ;
- favoriser le bien-être physique, émotionnel et relationnel des enfants et de leurs parents ;
- créer des espaces d'échange et de prévention autour de la santé.

Le projet concernera les familles soit environ 350 personnes fréquentant le centre social, qu'elles soient adhérentes ou non, ainsi que celles orientées par les partenaires.

Le projet proposera diverses actions :

- éveil sensoriel et bien-être des tout-petits : bébé yoga, massage bébé, ateliers collectifs détente et bien-être pour bébé, temps forts parents-enfants ;
- prévention santé et premiers gestes avec un professionnel de santé ;
- activités physiques douces en famille : séances de « Baby spa relax » dans un salon d'hydrothérapie ;
- activités physiques et bien être : marche nordique, sophrologie, séance de lithothérapie, séance de yoga ;
- ateliers nutrition et alimentation du jeune enfant ;
- temps forts : mise en place d'ateliers lors de la grande semaine de la petite enfance, participation au forum prévention santé et au forum programme d'alimentation territorial, mise en œuvre de la semaine du goût.

Cette opération se déroulera de janvier à décembre 2026 au centre social Matisse et sur son territoire d'intervention.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 18 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'État (7 750 euros) et la commune de Calais (7 750 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

Projet « Petits gardiens de la terre »

Bilan de l'action 2025

Le Département en 2025 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 2 500 euros.

Les familles ont pu profiter de différentes actions de sensibilisation à l'environnement, à la biodiversité par le biais d'ateliers et de sorties parents-enfants (ateliers de jardinage, de fabrication de produits maison, de couture « fait-maison », séances de contes sensoriels, sortie parents-enfants au parc pédagogique du Marais à GUÎNES et au Jardin de Draeck à ZUTKERQUE).

Deux lapins ont été accueillis au sein de la crèche. Les activités se sont articulées autour de ces animaux notamment à travers l'aménagement de leur maison et de leur espace de vie. Les enfants les observent lorsqu'ils mangent, se reposent, jouent dans le patio. Ils prennent plaisir à les regarder et sont progressivement sensibilisés au respect de l'animal et de son environnement.

Cette action a bénéficié à 80 enfants et 58 parents.

L'association propose sa reconduction.

Présentation de l'action 2026

Le centre social Matisse et les partenaires associatifs et institutionnels du quartier du Beau-Marais : antenne de développement social de la CAF, la MJC, le club de prévention La Spirale, le club de foot du Beau Marais, les écoles maternelles, les services politique de la ville, enfance et famille et la MDS ont travaillé conjointement sur ce projet.

L'objectif sera de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge et leurs parents au respect de l'environnement ainsi que la biodiversité qui les entoure.

L'action s'adressera aux enfants de 4 mois à 6 ans et leurs familles du centre social et orientés par les partenaires notamment la MDS, mais aussi, plus largement, les familles du quartier du Beau-Marais qui adhèrent ou non au centre social.

Les actions se déclineront en 4 thématiques :

- ateliers nature : confection de boules de graisse pour oiseaux, activité de jardinage ;
- jouer avec la nature : création en récup, contes et expériences sensoriels ;
- atelier « fait maison » : ateliers parents-enfants pour échanger des savoir-faire avec la création de savon à modeler, lotion nettoyante ainsi que des ateliers cuisine parents-enfants ;
- activités « dehors dedans » : fabrication jus de pommes au verger de Draeck, sortie nature au parc Gallamé.

Cette opération se déroulera de janvier à décembre 2026 au centre social Matisse et sur son territoire d'intervention.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 11 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'État (4 250 euros) et la commune de Calais (4 250 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

Projet « Pour bien grandir ensemble »

Présentation de cette nouvelle action 2026

Face à des problématiques actuelles de plus en plus fréquentes dont les jeunes sont victimes, cette action de prévention tente d'armer les enfants dès 3 ans pour prévenir les situations d'agressions sexuelles et de harcèlement.

L'objectif est de sensibiliser et munir l'enfant de connaissances et de comportements visant le vivre ensemble, le respect de soi, de son corps et d'autrui.

Le projet s'adressera aux enfants de plus de 3 ans et à leurs parents, ainsi qu'aux familles du centre social et celles orientées par les partenaires du quartier et plus largement à l'ensemble des familles du quartier du Beau-Marais qu'elles soient adhérentes ou non au centre social.

L'idée est de travailler sous forme d'ateliers collectifs avec un matériel pédagogique adapté (jeux ou mises en situation) autour de trois axes :

- 1^{er} axe : la connaissance de soi avec des ateliers sur le corps ;
- 2^{ème} axe : l'empathie : décrypter une attitude, identifier des émotions ;
- 3^{ème} axe : l'égalité fille/garçon sous forme de débats.

Les ateliers seront adaptés aux enfants de 3-6 ans, 7-9 ans et 10-11 ans. Les équipes pluridisciplinaires (prestataires, associations et animateurs) interviendront sur les centres de loisirs de l'association Matisse et proposeront des temps de valorisation et représentations avec les parents.

Un forum de 5 jours sera également organisé et sera axé autour de 3 temps forts :

- représentations théâtrales qui illustreront les situations que les enfants peuvent vivre ;
- ateliers/jeux dédiés à la prévention et la sensibilisation ;
- conférence à destination des parents et des partenaires qui amèneront à réfléchir au vivre-ensemble avec le regard d'un enfant dans le monde des enfants.

Ce forum pourra accueillir tous les enfants des différents accueils de loisirs de la ville de Calais.

Aussi, sera réalisé un livre illustré pour les enfants qui servira de support pédagogique dans les accueils de loisirs lors de situations problématiques ou de débats.

L'action se déroulera de janvier 2026 à décembre 2026 principalement au centre social Matisse.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 20 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'État (8 500 euros) et la commune de Calais (8 500 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 3 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 000 euros

Projet « Forum des services et des associations à Frévent » porté par la Communauté de communes du Ternois (CCT)

Bilan de l'action 2024

Le Département a attribué à la Communauté de Communes du Ternois pour la réalisation de cette action, 1 100 euros au titre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le forum s'est déroulé le samedi 14 septembre 2024 à Saint-Pol-sur-Ternoise.

82 services et associations étaient présentes.

Cette journée a rencontré un vif succès : 970 personnes sont venues à la découverte des stands, animations et ateliers divers.

La CCT propose de reconduire cette action pour 2026.

Présentation du projet 2026

Le projet est travaillé avec la CAF, la mutualité sociale agricole, la Mairie de Frévent et la MDS du Ternois.

Ce forum des services et des associations se veut transversal et intergénérationnel, il a lieu tous les deux ans et fait partie du plan d'action de la Convention territoriale globale.

Le projet répond aux objectifs suivants :

- faire connaître et découvrir l'ensemble des services et activités proposés aux habitants ;
- permettre une meilleure orientation du public vers les services adéquats ;
- susciter des inscriptions aux activités ;
- renforcer le partenariat.

Le forum des services et des associations s'adressera aux familles, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes seules. Entre 500 et 1 000 visiteurs sont attendus.

Il se déroulera le samedi 5 septembre 2026, dans les équipements sportifs de Frévent.

Des stands seront installés et des animations permettront de faire connaître les missions des partenaires, les activités culturelles, sportives, caritatives...proposées sur Frévent.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action est de 6 900 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité à hauteur de 5 900 euros.

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 1 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°19

Territoire(s): Calaisis, Audomarois, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 MAI 2026

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun ;
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité ;
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement ;
- fédérer pour développer les solidarités.

La délibération de la Commission Permanente du 17 mars 2025 fixe les modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique Enfance Famille :

- co-financement d'au moins 20% des dépenses éligibles par un tiers partenaire et/ou par le porteur ;
- participation financière départementale maximale de 5 000 euros par projet.

En outre, pour les actions d'accompagnement à la parentalité intégrant des vacances en famille, le montant de la participation financière départementale est fixé à 83 euros par personne dans la limite de 5 000 euros par projet.

Cinq actions sont proposées. L'annexe 1 reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant ;
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle ;
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 14 000 euros au titre de l'année 2026.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Audomarois	Soutien à la parentalité	Espace Socioculturel de la Lys d'Aire-sur-la-Lys	65 004,22	5 000
Calaisis	Plaisir de bien manger et bouger	Association Matisse de Calais	18 000	2 500
	Petits gardiens de la terre		11 000	2 500
	Pour bien grandir ensemble		20 000	3 000
Montreuillois-Ternois	Forum des services et des associations à Frévent	Communauté de communes du Ternois	6 900	1 000

Il est proposé de réserver une suite favorable à ces demandes.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à l'Espace Socioculturel de la Lys, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Soutien à la parentalité », au titre de l'année 2026 ;
- d'attribuer, à l'association Matisse de Calais, une participation financière d'un montant de 8 000 euros, soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Plaisir de bien manger et bouger » ; 2 500 euros pour la réalisation du projet « Petits gardiens de la terre » ; 3 000 euros pour la réalisation du projet « Pour bien grandir ensemble », au titre de l'année 2026 ;
- d'attribuer, à la Communauté de communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 1 000 euros, pour la réalisation du projet « Forum des services et des associations à Frévent, au titre de l'année 2026 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-421K03	6568/934213	Actions partenariales Enfance Famille	440 000,00	369 669,00	14 000,00	355 669,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/05/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY